

La violence envers les femmes

Quelques résultats surprenants de l'*International Violence Against Women Survey (IVAWS)* et de l'étude helvétique¹

Martin Killias

Universités de Zurich et de Lausanne²

1. Pourquoi une étude internationale ?

Une recherche internationale nous offre avant tout l'occasion de connaître l'étendue d'un problème quelconque dans une perspective comparative. Une approche qui s'avère toujours utile dans la mesure où, au-delà d'un but purement descriptif, l'on arrive ainsi mieux à saisir si la situation dans tel ou tel pays sort de l'ordinaire – et appelle dès lors des mesures énergiques – ou si, au contraire, cette situation est plutôt « dans la norme » – ce qui suscitera évidemment quelques doutes quant aux possibilités d'amélioration. De plus, la comparaison internationale nous permet toujours de croiser notre variable dépendante – en l'occurrence le volume des violences commises à l'encontre de femmes – avec un certain nombre de variables macro-sociologiques, tels le niveau de vie, la formation, l'inégalité entre hommes et femmes etc. Cette démarche nous permet de voir si, par exemple, une meilleure formation des femmes pourrait constituer une voie prometteuse pour endiguer le problème de la violence conjugale. Dans une perspective criminologique, il est intéressant de voir si les mêmes « causes » sont à l'œuvre partout. Si tel était le cas, nous serions alors mieux placés pour conclure que le rôle bien établi de certains facteurs dans un pays particulier, le sera de manière plus générale et au-delà des frontières nationales. En ce sens, la recherche internationale permet d'améliorer ce que l'on appelle la *validité externe* de nos théories. Enfin, la recherche internationale permet de saisir certaines spécificités nationales et culturelles qui appellent peut-être une intervention plus ciblée.

¹ Texte de la conférence du Prof. Killias au 10^{ème} Colloque de l'AICLF, Istanbul, 22-23 mai 2006.

² L'auteur tient à remercier Véronique Jaquier, assistante à l'Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne, pour son précieux soutien lors de la rédaction de ce texte.

2. La méthodologie

Dans le cadre du projet *International Violence Against Women Survey (IVAWS)*, la Suisse a réalisé, au printemps 2003, un sondage auprès de 1'975 femmes âgées de 18 à 70 ans et résidant dans toute la Suisse (à l'exception des régions italophones, ce qui représente moins de 5% de la population nationale).

La méthodologie du présent sondage s'est largement inspirée de celle qui fut développée à la fin des années 1980 dans le cadre des sondages internationaux de victimisation (van Dijk, Mayhew et Killias, 1990) qui, à leur tour, reprenaient largement la méthode de sondages réalisés précédemment en Suisse (Killias, 1987). Nous avons utilisé la méthode de *l'interview téléphonique informatisée (CATI)*, méthode qui permet de sonder un échantillon de taille respectable avec un budget parfaitement abordable, ce qui n'est malheureusement pas le cas des autres méthodes comme, par exemple, les interviews personnelles. Un avantage encore plus intéressant de ce procédé est la possibilité d'utiliser un questionnaire hautement structuré, comportant de nombreux filtres et permettant ainsi de tenir compte de la grande variabilité de situations de violence. En fait, CATI est la méthode idéale chaque fois qu'il s'agit d'interroger un petit nombre de sondés sur un grand nombre de questions de détail qui, de fait, ne s'adressent pas à la majorité des interviewés (Killias 2001, p. 66).

Etant donné que le sondage suisse portait sur toutes les violences subies depuis l'âge de 16 ans par les femmes adultes, dans la sphère publique, mais aussi dans la sphère privée et cela dans toutes sortes de relations, il fallait logiquement prévoir de nombreuses plages réservées aux violences commises par des partenaires actuels, par des ex-partenaires, par des membres de la famille d'origine (père, frères, etc.), par des connaissances ou encore par des inconnus. De fait, cela donnait un questionnaire d'une complexité invraisemblable qui aurait dépassé les possibilités pratiques de toute méthode ne recourant pas à l'informatique. L'ordre et l'aménagement d'un tel nombre de questions et de filtres posent d'ailleurs un certain nombre de questions méthodologiques intéressantes. Pour y voir plus clair, nous avons recouru à une expérimentation randomisée (en assignant les interrogées aléatoirement à l'une ou l'autre des versions du questionnaire); les deux versions étaient libellées de manière identique, mais différaient quant à l'ordre des questions. Les résultats de ce test ont montré que l'aménagement du questionnaire n'était en fin de compte pas si important, raison pour laquelle nous n'en parlerons pas plus ici (pour les détails, cf. Killias, Simonin et de Puy 2005).

La coopération de la part des interrogées a été satisfaisante, si l'on considère le taux de refus de 28%. L'échantillon s'est avéré parfaitement représentatif de la population suisse, notamment en ce qui concerne l'âge, la nationalité et la

religion ; plus particulièrement, les minorités immigrées ont été bien représentées selon leur poids démographique en Suisse. Pour assurer leur bonne représentation, nous avons recruté, parmi les étudiantes de l'Université de Lausanne, des enquêtrices capables de communiquer dans un grand nombre de langues minoritaires (en plus des trois langues officielles de la Suisse, il s'agissait de l'arabe, de l'anglais, du serbo-croate, de l'albanais, du turc et du russe). Bien que nous ayons eu un nombre de femmes non nationales (19%) correspondant à la composition démographique du pays (soit 20% d'étrangers), seulement onze interviews ont été réalisées dans l'une de ces langues minoritaires, la majorité des femmes immigrées s'avérant capables de communiquer dans l'une des langues nationales. Il n'est de ce fait pas clair dans quelle mesure une telle démarche a vraiment aidé à assurer une bonne participation des femmes contactées et, dès lors, une bonne représentativité de notre échantillon.

3. Résultats principaux

3.1 Les expériences de violence à court et à long termes

Les expériences de violence, toute forme confondue et quelles qu'en soient les circonstances, sont relativement rares si l'on prend, pour référence, une période de douze mois : 3% des femmes interrogées disent avoir subi un tel incident *l'année dernière*. En revanche, 39% d'entre elles signalent avoir subi *au moins une fois durant leur vie* un acte de violence. En ce qui concerne les actes graves et potentiellement dangereux, telles des agressions avec un couteau ou une arme à feu, 3% des femmes interrogées disent avoir vécu une telle expérience durant leur vie, et 0.1% durant l'année écoulée. De même, 11% des femmes disent avoir été victimes d'un viol consommé ou tenté au cours de leur vie, mais 0.5% seulement durant les douze derniers mois.

Ces chiffres nous montrent que les expériences de violences sont très rares si l'on considère une année particulière – comme les sondages de victimisation l'ont d'ailleurs montré depuis longtemps – mais que ces expériences, même très graves (car mettant potentiellement en danger la vie de la victime), frappent une partie non négligeable de la population féminine. Les taux somme toute assez élevés de violences subies au cours de la vie illustrent fort utilement que la peur du crime n'a rien de déraisonnable, comme beaucoup de criminologues ont voulu le faire croire : le commun des mortels ne s'inquiète en effet guère de la probabilité de subir tel ou tel acte pendant *les douze prochains mois*, mais bien du risque de devoir faire face *un jour* à certaines situations très désagréables (Killias 2001, p. 415).

3.2 Les partenaires – ou d'autres hommes ?

En ce qui concerne la relation existant entre victime et agresseur, nos données relativisent très fortement l'idée – devenue populaire ces dernières années – qui veut que les auteurs de violences envers les femmes soient majoritairement des partenaires. En effet, 9.8% des femmes interrogées ont été au moins une fois dans leur vie victimisées par un partenaire (actuel ou ancien ; 0.9% durant l'année écoulée)³, tandis que l'auteur était une connaissance, un membre de la famille ou un inconnu dans 32% des cas (2.6% pour les douze derniers mois). En ce qui concerne plus particulièrement les agressions physiques et les menaces, 2% des femmes ont subi une agression d'un partenaire actuel, contre 12% celle d'un « ex » (sur toute la vie). Pour 8% des femmes, il s'agissait d'une connaissance ou d'un collègue et pour 9% d'entre elles d'un inconnu.

La part des non partenaires ayant commis des actes de violences sexuelles est encore plus importante : 14% des femmes de notre échantillon ont été agressées par des connaissances ou des collègues, 8% par des inconnus, 3.6% par des ex-partenaires et 0.5% par des partenaires actuels. Par rapport à ces derniers, les « ex », les « collègues » et même les inconnus sont donc très largement majoritaires. Une situation qui permet de se demander si les mesures de lutte contre les violences envers les femmes décidées récemment par le législateur (en Suisse, mais aussi ailleurs en Europe) ne sont pas trop unilatéralement focalisées sur les couples (faisant ménage commun).

3.3 Les facteurs de risque

Au niveau bivarié, il est bien connu que de nombreux facteurs influencent le risque d'une femme de subir des violences. Lorsque nous regardons plus particulièrement les violences commises par les partenaires, nous constatons régulièrement que des variables telles que l'alcoolisme du mari, ses relations avec la drogue, ses origines culturelles ou encore son statut socio-économique jouent un rôle certain. Ce qu'il est en revanche plus difficile de savoir, c'est le poids relatif de ces variables lorsqu'elles sont considérées *simultanément*.

Depuis une bonne dizaine d'années, l'analyse de régression logistique permet de trier les différentes variables en fonction de leur importance relative, et notamment de calculer pour chacune d'entre elles un « odds ratio ». Ce score

³ Ce taux de violence physique subie *un jour* (soit la prévalence sur toute la vie des interrogées) coïncide assez bien avec le taux de 12.6% observé lors d'une étude précédente (Gillioz, de Puy et Ducret 1997). Les divergences sont cependant importantes pour la dernière année, soit la prévalence sur les derniers 12 mois, ceci sans doute à cause d'une définition plus précise de la période de référence dans la présente étude (pour les détails, cf. Killias, Simonin et de Puy 2005, p. 39).

indique, dans notre exemple, de combien augmente, pour une femme, le risque de subir des violences de la part d'un partenaire si, tel ou tel facteur est présent et cela tout en tenant compte du poids relatif des autres variables indépendantes considérées. En l'occurrence, nous avons introduit simultanément toutes les variables qui se sont avérées, dans l'analyse bivariée, significativement ($p < .05$) liées avec la violence subie ; le tableau ci-dessous indiquent quelles variables demeurent significatives dans l'analyse multivariée, ainsi que leur « odds ratio »⁴ respectif.

Tableau 1 : Variables indépendantes significativement liées au risque de violences de la part d'un partenaire

(12 variables indépendantes en tout, N=1'627 femmes dont 39 victimes ; source : Killias, Simonin et de Puy 2005, p. 79).

Variabiles indépendantes (p < .05)	Odds ratio
Le partenaire était <i>déjà violent en-dehors</i> du couple	8.5
Le partenaire <i>consomme des drogues illicites</i>	2.7
Le partenaire est un <i>immigré</i>	2.5
Le partenaire <i>boit parfois excessivement</i>	2.5
La femme est <i>employée</i> ou en <i>formation</i>	0.4
La <i>religion</i> joue un rôle central dans la vie quotidienne de la femme	2.2

Comme les « odds ratios » indiqués dans tableau 1 le mettent en lumière, les femmes qui admettent que la religion joue un rôle important dans leur vie quotidienne sont environ deux fois plus souvent victimes de violence de la part de leur partenaire. Cela peut probablement s'expliquer par le fait qu'elles considèrent que le choix du partenaire ne saurait être remis en question pour ne pas déplaire à Dieu, et qu'il leur convient dès lors de subir ce sort avec humilité. D'autre part, les femmes qui travaillent ou poursuivent une formation sont environ 2,5 fois⁵ moins souvent victimes de violences de la part de leur partenaire que celles qui restent à la maison. Le fait de travailler en-dehors de la maison et le fait d'avoir une vision très religieuse de la vie quotidienne sont

⁴ Par exemple dans le tableau 1, un « odds ratio » de 2.5 indique que le risque de subir des violences conjugales est 2.5 fois plus élevé parmi les femmes ayant un partenaire dont elles disent qu'il boit parfois trop.

⁵ Un odds ratio inférieur à zéro signifie que le risque diminue si le facteur en question est présent ; dans ce cas, l'activité professionnelle diminue le risque de subir des violences de (1: 0.4 =) 2.5.

d'ailleurs les seules – parmi de nombreuses – caractéristiques de la femme qui conservent une influence sur la violence conjugale. Ces résultats remettent en question les travaux de certain(e)s d'entre nous qui ont d'abord cherché les causes de la violence du partenaire dans la position d'infériorité de la femme. Nos données suggèrent en effet qu'il serait peut-être judicieux de chercher dans une autre direction.

De fait, les caractéristiques de l'homme jouent apparemment un rôle relativement plus important, et cela de manière très cohérente. D'abord, il est vrai – qu'en Suisse – les hommes immigrés font un peu plus souvent preuve de violence envers leur partenaire, ce qui souligne peut-être l'importance de certains facteurs culturels. Ainsi, des facteurs tels que l'alcoolisme de l'homme (soit son habitude de souvent boire excessivement) et son habitude de consommer régulièrement des drogues illicites jouent un rôle important dans la probabilité d'une agression. Cependant, la variable qui s'est avérée de loin la plus significative dans la « prédiction » du comportement violent du partenaire est le fait qu'il ait ou pas, selon les dires de la femme interrogée, déjà été violent à l'extérieur du domicile, notamment vis-à-vis de tiers. En effet, une femme dont le mari possède de tels antécédents court plus de huit fois plus de risques d'être brutalisée à son tour, cela en comparaison d'une femme dont le partenaire n'a pas de penchant pour la violence à l'extérieur de son domicile (mêmes résultats en Australie : Mouzos & Makkai, 2004, p. 59). De telles augmentations du risque méritent d'être qualifiées de dramatiques, car les « odds ratio » ne dépassent que rarement des valeurs de 3.0 ou 4.0. C'est dire que la violence généralisée du partenaire est sans doute la variable-clé en matière de prédiction du comportement domestique violent.

3.4 La violence généralisée des hommes violents dans leur couple

Il est intéressant de constater qu'un sondage sur la violence « cachée » qui normalement échappe aux statistiques confirme sur ce plan les résultats de recherches fondées sur des données officielles. En Suisse, deux recherches récentes ont pu montrer que les affaires de violence conjugale dont la police s'occupe concernent dans environ deux cas sur trois des auteurs déjà connus des services de police pour différentes infractions graves comportant souvent une bonne dose de violence. Ce constat a été fait à Zurich par Steiner (2004) ainsi que dans le canton de Vaud, dans le cadre d'un mémoire de diplôme évaluant l'action de la police depuis le changement législatif qui, le 1^{er} avril 2004, a rendu obligatoire la poursuite de certaines formes de violences domestiques (Rossel et Sorenti, 2006).

Le sondage suisse de violence envers les femmes permet donc de voir l'étendue de cette relation entre violence générale et violence conjugale. Ainsi, sur 100

femmes n'ayant pas été victimisées par leur partenaire, seules 5% disent de lui qu'il s'est parfois comporté de manière violente en-dehors du foyer. En revanche, parmi les femmes qui ont subi des violences de la part de leur partenaire, 35% le décrivent comme violent également hors du foyer conjugal. Si l'on aborde ce problème sous l'angle des auteurs, la relation est encore plus flagrante : sur 100 hommes qui, selon les dires de leur partenaire, n'ont jamais eu de démêlés violents à l'extérieur, moins de 5% ont fait preuve de violence à l'égard leur partenaire, tandis que sur 100 hommes violents en dehors de leur couple, 47% se sont également montrés violents à leur domicile. Plus crasse encore est la situation parmi les hommes dont la violence « publique » s'est soldée, toujours selon le récit des femmes interrogées, par une intervention de la police (ce qui est un indice de la gravité accrue de leur comportement) : ici, 68% des individus interpellés par les autorités ont également été violents à l'encontre de leur partenaire.

Ces quelques résultats offrent une excellente illustration de la théorie des « *routine activities* » de Felson (1998) et de celle d'Hindelang, Gottfredson et Garofalo (1978) qui postulent que la proximité avec des délinquants potentiels constitue un facteur qui augmente les risques de victimisation. Il est en effet difficile d'imaginer une proximité plus grande que celle qui caractérise la relation existant entre deux époux ou partenaires intimes. L'union avec un partenaire violent doit donc être considérée comme le premier facteur de risque de la violence conjugale ; un fait qui avait été mis en lumière par des recherches longitudinales qui avaient, depuis un certain temps déjà, identifié la constance du comportement violent à travers la biographie d'un individu, de l'école primaire jusque dans sa vie de couple, vingt ou trente années plus tard (Farrington, 1994 ; Moffitt & Caspi, 1999).

3.5 *Le « cycle » de la violence*

Depuis les premières recherches américaines en la matière (Straus & Gelles, 1990, pour une revue plus générale cf. Godenzi 1993), l'une des explications préférées de la violence conjugale est le « cycle » intergénérationnel de transmission de la violence. Cette théorie explique que les garçons « apprennent » le comportement violent en observant, à la maison, la manière dont leur père se comporte de façon violente à l'égard de leur mère, et qu'ils répètent plus tard ces mêmes conduites machistes face à leur épouse. Selon une autre variante de la même théorie, les filles apprennent à la maison à « tolérer » la violence, en imitant le rôle de leur mère dans sa réaction au comportement violent de son partenaire.

Dans nos propres données, cette perspective théorique trouve une confirmation ambiguë. Si d'un côté, les hommes témoins de la violence de leur père vis-à-vis

de leur mère sont trois fois plus souvent amenés à se comporter de la même manière à l'égard de leur partenaire, de l'autre côté, la tendance pour les femmes est similaire mais sensiblement plus faible⁶. Ce qui se présente comme une brillante confirmation de ce « cycle » intergénérationnel, ne l'est cependant pas quand on regarde les chiffres absolus. En effet, seule une petite minorité d'hommes et de femmes ayant été témoins de violence parentale répète ce type de comportement dans leur propre couple. Le rôle de cette expérience semble de fait tout de même plutôt limité, comme en atteste le fait que l'expérience de violence dans la famille d'origine ne soit restée significativement liée à la violence conjugale dans aucun des nombreux modèles testés. A titre comparatif, on observe que 50% des femmes ayant vu leur père frapper leur mère ont subi des violences de la part d'un autre homme (non partenaire), contre 30% des autres femmes, sans qu'une telle corrélation ne soit prédite par l'une des théories discutées ici. En Suisse en tout cas, et peut-être plus généralement en Europe, il semble donc bien que la violence parentale ne se transmette pas nécessairement à la génération suivante.

En revanche, notre questionnaire nous a permis de faire une autre observation intéressante. En comparaison des interrogées plus âgées, les femmes nées après 1973 (qui avaient donc, au moment du sondage, moins de 30 ans) ont subi moins de violences physiques de la part de leurs parents et elles ont également moins souvent observé leur père frapper leur mère. Etant donné que les parents de ces femmes étaient – très majoritairement sans doute – nés après 1940, on peut supposer qu'il y a eu un changement culturel entre les générations nées avant et celles nées après la Deuxième guerre mondiale, en ce sens que la violence physique, à l'égard des enfants et/ou de la partenaire, était devenue moins acceptable. Nous ne pouvons que spéculer sur les raisons de ce clivage, mais l'année 1968 a sans doute constitué une expérience commune qui a marqué les générations suivantes. Par ailleurs, le fait que les *ex*-partenaires semblent cumuler – par rapport non seulement aux partenaires non-violents mais même par rapport aux *actuels* partenaires violents – pléthore de caractéristiques négatives⁷ plaide également pour une moindre acceptation de la violence par les femmes relativement jeunes qui semblent plus enclines à mettre fin à une relation trop conflictuelle. Les relations des femmes vivant actuellement une

⁶ 5.6% des hommes témoins de violences entre leurs parents commettent des violences à l'égard de leur partenaire (contre 1.9% des autres hommes). Pour les femmes témoins de violence dans la famille parentale en comparaison des autres femmes, les taux sont respectivement de 3.3% et de 2.2%.

⁷ Cette observation, faite également lors d'autres enquêtes, a souvent été attribuée à une volonté des interrogées de « dénigrer » leurs « ex » (et de « protéger » les partenaires actuels). Il nous semble de ce fait intéressant d'observer que les « ex » de nos interrogées se distinguent des partenaires actuels (violents compris) également sur le plan de paramètres « objectifs », tel le bagage scolaire et le revenus particulièrement modestes de même que l'origine.

situation de couple violente durent d'ailleurs majoritairement (70%) depuis plus de 15 ans, ce qui correspond à la durée médiane des relations dans notre population ; cela soutient l'idée que les femmes demeureraient autrefois plus longtemps dans une relation, et cela même si la violence faisait partie de leur quotidien.

En somme, les données présentées ici permettent de penser qu'une certaine tendance à la violence conjugale se développe à travers la biographie de l'homme, dès son enfance, plutôt que par le biais d'une transmission intergénérationnelle de certains comportements. De même que les enfants violents à l'école ne sont de loin pas toujours des victimes de maltraitance à la maison (Olweus, 1999 ; Farrington, 1995), il nous semblerait erroné de vouloir attribuer l'origine de la violence envers les femmes au seul vécu du partenaire dans sa famille d'origine. Si l'on voulait à tout prix chercher des causes lointaines, il serait sans doute plus utile de combattre la *violence scolaire* qui, selon plusieurs recherches biographiques convergentes (Farrington, 1995 ; Moffitt & Caspi, 1999), demeure le meilleur facteur prédictif du comportement à l'âge adulte, en famille comme dans l'espace public. Sur ce point, une étude des données d'un sondage réalisé auprès de 4'600 écoliers vaudois (Bürge, 2006) a d'ailleurs bien confirmé que la violence générale à cet âge déjà (et notamment à l'égard d'autres élèves) est étroitement liée à des attitudes de machisme, dont une des composantes essentielles est l'image dévalorisante de la femme.

3.6 Les violences psychologiques

Dans l'ensemble, la fréquence des violences psychologiques est effarante : environ 29% des femmes interrogées en Suisse déclarent en avoir été victimes. La liste – assez standardisée au niveau international – des comportements entrant dans cette catégorie comprend notamment des comportements relativement courants appelés « *controlling behaviour* » qui incluent, par exemple, la volonté de toujours savoir comment le partenaire a occupé sa journée. Cette forme de « contrôle de l'autre » est citée par 24% des femmes interrogées. Une seconde analyse des données présentées ici (Salvi, 2005) a cependant montré que certains items de la liste des comportements dits de « violence psychologique » sont en effet *négativement* corrélés à la violence physique, alors que d'autres y sont très étroitement liés, dont notamment les plus sévères⁸. Nous pensons qu'il serait plus utile de s'intéresser, dans de futures recherches, aux violences et menaces verbales sérieuses, plutôt que de « diluer » le concept de « violence psychologique » jusqu'au point où il n'entretiendrait

⁸ C'est par exemple le cas des menaces de suicide « élargi », notamment lorsque de telles menaces sont prononcées avec le projet de tuer la partenaire et/ou les enfants (environ 5% des femmes ont été confrontées à de telles menaces dramatiques).

plus aucune relation avec la violence physique⁹. Si les violences verbales témoignent d'un contrôle insuffisant de ses propres émotions (ce qui explique sans doute leur lien avec les violences physiques), les menaces de mort constituent dans tous les cas un problème dramatique, notamment dans le contexte de ce que l'on a fini aujourd'hui par appeler les « drames familiaux », sujet auquel nous consacrerons plus loin un paragraphe.

3.7 Comparaisons internationales

Comme indiqué auparavant, le sondage helvétique dont les résultats sont résumés dans ce texte a été réalisé dans le cadre d'une enquête internationale réalisée dans 11 pays. Les résultats de cette enquête ne sont malheureusement pas encore disponibles suite à de nombreux retards, cependant, grâce à des échanges bilatéraux avec les collègues responsables de la même enquête dans quelques autres pays, nous sommes en mesure de présenter ici quelques tendances communes.

Après quelques adaptations mineures (le sondage suisse ayant renoncé à relever certaines formes rares de victimisation contenues dans le questionnaire original), nous indiquons dans le tableau suivant les taux de violences (toutes formes comprises) commises par des partenaires d'une part et par des non-partenaires d'autre part :

Tableau 2 : Violences physiques et sexuelles dans le couple et en-dehors, dans quatre pays

(données IVAWS : Killias, Simonin, De Puy, 2005, p. 94 et Mouzos & Makkai, 2004, p. 44 et p. 65)

Pays	Femmes victimes de violences commises par un partenaire	Femmes victimes de violences commises par un homme non partenaire
Suisse	10 %	35 %
Danemark	23 %	42 %
Australie	34 %	41 %
République tchèque	38 %	37 %

⁹ Si, comme le montre Salvi (2005), la violence physique est négativement corrélée au désir de « connaître ce que fait le conjoint toute la journée », on peut douter qu'il s'agisse là d'une opérationnalisation valide de la « violence » psychologique (comme on serait amené à douter de la validité d'un item dans une échelle de « libéralisme » si les personnes qui choisissent cet item étaient plus souvent favorables à la peine capitale...). En somme, l'intérêt pour ce que fait l'autre pourrait aussi être signe d'une relation de couple saine et caractérisée par un intérêt mutuel...

Ces données nous montrent que, dans les quatre pays considérés, les femmes subissent des violences de la part d'autres hommes dans des proportions à peu près similaires. Par contre, les différences sont substantielles en ce qui concerne les violences subies au sein d'une relation de couple.

Les données non encore publiées de l'IVAWS semblent suggérer que les différences internationales en matière d'alcool jouent un rôle substantiel dans l'explication des variations des taux de victimisation. Ce n'est pas tant la consommation d'alcool en général qui semble générer un taux élevé de violences conjugales, mais surtout la tendance au « *binge drinking* », à savoir à la consommation excessive (au-delà de toute limite raisonnable) de boissons contenant un pourcentage élevé d'éthanol. Le questionnaire international a bien entendu tenu compte de cette nuance, en mesurant non pas la quantité d'alcool consommée ou la fréquence de la consommation, mais en demandant directement aux répondantes d'énumérer la fréquence des occasions où leur partenaire avait consommé des quantités « excessives » d'alcool. Même si cette formulation laissait – évidemment – une marge d'appréciation aux femmes interrogées, elle a sans doute permis de bien saisir les différences culturelles propres à chaque pays et facilité la comparaison internationale. Au-delà du fait de savoir si la consommation fréquente d'alcool constitue un problème de santé publique, ce qui compte dans le contexte présent est bien évidemment la question de la perte de contrôle que peut engendrer la consommation d'une quantité excessive d'alcool ; ce risque étant sans doute moindre dans les pays où l'on consomme du vin plutôt que des alcools forts.

Au-delà de telles variables, le taux très élevé de violences entre partenaires en Tchéquie, respectivement le taux relativement bas de la Suisse, peut s'expliquer par la difficulté (respectivement la facilité) avec laquelle une séparation physique peut être obtenue. Ce n'est évidemment pas tant la difficulté d'obtenir un divorce formel qui entre en ligne de compte, mais surtout la difficulté pratique qui consiste à faire partir le partenaire ou à trouver un autre logement. Sur ce plan, il semble que la situation en Tchéquie soit particulièrement difficile à cause d'un marché du logement très contrôlé, avec des loyers artificiellement bas et sans rapport quelconque avec les prix du marché. Cette situation fait que de nombreux couples sont ainsi obligés de continuer à vivre sous le même toit, cela pendant plusieurs mois voire plusieurs années après avoir divorcé, ce qui peut évidemment facilement entraîner des scènes de jalousie, de frustration et de violence (Bühler-Pojar & Valek, 2006). Dans une recherche future sur la violence conjugale, il serait sans doute intéressant de collecter également des données sur les difficultés pratiques liées à l'obtention d'une séparation physique du partenaire.

Comme nous l'avons vu plus haut, l'IVAWS réalisé en Suisse a déjà permis de confirmer le poids énorme du profil généralement violent de l'homme parmi les risques relatifs de violence domestique. Une femme vivant avec un partenaire qui a déjà été violent en-dehors du foyer court un risque au moins huit fois plus élevé de subir des violences de la part de cet homme. Dans les autres pays ayant participé à l'IVAWS, le poids de cette variable est comparable. En Australie, la *violence générale* augmente le risque de victimisation domestique d'un facteur de 6, ce qui en fait le facteur prédictif principal de la violence entre partenaires (Mouzos & Makkai, 2004). Dans les autres pays, le rôle du profil violent de l'homme est également une des variables les plus importantes.

Ce résultat illustre à quel point les réticences idéologiques qui ont d'abord voulu éliminer des sondages de violences envers les femmes les questions relatives à la violence générale du partenaire étaient déplacées. Dans le même registre, l'opposition contre la question de la consommation excessive d'alcool de la victime s'est avérée infondée : si cette variable est bel et bien corrélée avec la violence conjugale, elle ne l'est plus si l'on considère simultanément la consommation excessive d'alcool du partenaire. Autrement dit, notre insistance à faire figurer cette variable « politiquement incorrecte »¹⁰ dans le questionnaire a finalement contribué à produire un résultat hautement acceptable : c'est l'alcoolisme de l'homme et non pas celui de la femme qui est pertinent, et l'on ne peut pas dire que ce résultat ait été obtenu grâce à l'élimination de toute question critique posée à la femme interrogée !

3.8 Les « drames familiaux »

On a souvent considéré que le meurtre de la partenaire (et des éventuels enfants communs) constituait en quelque sorte le point tragique culminant d'une longue série de violences conjugales. Certaines données récentes nous font un peu douter de cette affirmation. Par rapport à la population totale, on dénombre par exemple de très nombreux meurtres de la partenaire et des enfants (communs) dans des pays où, comme en Suisse, le taux plutôt modeste de violences conjugales (voir les données du tableau 2 ci-dessus) ne laisserait guère prévoir une telle situation. Néanmoins, la Suisse compte un taux de meurtres « familiaux » de 7.5 sur 1 million d'habitants, contre 7.0 en Australie et 4.3 aux Pays-Bas (8.9 aux Etats-Unis)¹¹. Si l'on considère le taux général d'homicides

¹⁰ Certains experts se sont offusqués contre cette variable qui « stigmatisait » et « accusait » la victime...

¹¹ Bergerioux (2006) a utilisé la base de données en voie de constitution sur les homicides et suicides survenus en Suisse depuis 25 ans pour établir, à l'aide de bases de données analogues dans les autres pays, les comparaisons internationales sur les meurtres « en famille » reproduites ici. Les données suisses se fondent sur les cas survenus en Suisse romande (déjà disponible : Villettaz, Killias, Mangin 2003).

intentionnels dans lesdits pays, à savoir 56 (pour 1 million) aux Etats-Unis, 20 en Australie, 15 aux Pax-Bas et 13 en Suisse, on comprend immédiatement à quel point le taux suisse de *meurtres dans la famille* est énorme puisque six meurtres sur dix concernent un auteur qui a tué sa partenaire et/ou ses enfants, alors que cette catégorie ne concerne que trois cas sur dix aux Pays-Bas et quatre sur dix en Australie, et même seul un cas sur six aux Etats-Unis.

La raison de cette situation dramatique est évidemment la très forte présence d'armes à feu dans les domiciles helvétiques, présence à laquelle ce pays doit également d'avoir l'un des taux de suicide les plus élevés parmi les pays occidentaux. Etant donné que les armes à feu sont dangereuses surtout à l'endroit où elles se trouvent, soit en l'occurrence à la maison, leur présence est décisive lors d'évènements qui se déroulent typiquement à domicile, tels les suicides et les « drames familiaux ». Des recherches comparant les données sur la présence d'armes à feu à domicile avec les taux de suicides et les taux d'homicides de femmes ont, depuis quelques temps déjà, confirmé cette relation (Killias, van Kesteren & Rindlisbacher 2001 ; Hemenway, Shinoda-Tagawa, & Miller, 2002). Les armes à feu ont la fâcheuse caractéristique de ne laisser que peu de chances à la victime, mais aussi de faciliter l'homicide de plusieurs victimes à la fois (et l'éventuel suicide subséquent) et/ou d'amener à commettre un meurtre des personnes ne possédant pas un profil violent caractérisé. En effet, une étude récente comparant, sur la base notamment du présent sondage helvétique¹², les profils de meurtriers connus avec ceux d'hommes violents dans leur couple a bien confirmé que les premiers sont généralement peu violents et moins « pathologiques » que les seconds.

4. Conclusions

Comme nous l'avons vu, les hommes violents à l'égard de leur partenaire ne sont – dans les sociétés occidentales tout au moins – pas des hommes « moyens » ou « dans la norme ». Nous pouvons cependant nous demander si les hommes qui battent leurs épouses dans des sociétés plus traditionnelles ne mériteraient pas davantage d'être qualifiés de « normaux », ceci dès lors que de tels comportements ne sont pas réprimés de la même façon dans ces autres sociétés. Par exemple, considérons la violence envers les enfants qui, comme notre sondage et d'autres recherches en Europe permettent de le penser (par exemple Wetzels 1997), a fortement diminué depuis la 2^{ème} guerre mondiale. Les grands-pères qui battaient leurs enfants avec une brutalité telle qu'elle impliquerait aujourd'hui une intervention des services de protection de la

¹² Bayala (2006) a comparé les données de la base de données sur les homicides en Suisse (cf. note 11) avec celles du sondage suisse de l'IVAWS.

jeunesse, n'étaient pas des êtres « pathologiques », mais se comportaient simplement selon les normes de leur époque.

Nous voyons ainsi que les normes sociales jouent un rôle considérable dans l'acceptation et la légitimation de la violence envers les femmes et les enfants. Un fait qui est à la fois source d'inquiétude et d'espoir : inquiétude car l'on comprend aisément que changer les mœurs n'est pas chose facile, mais espoir également car l'histoire de la diminution de la violence envers les enfants nous montre qu'il existe vraisemblablement des possibilités de changer les mœurs, les mentalités et les pratiques. Nous pouvons donc être plus optimistes en ce qui concerne les chances de « guérir » les hommes violents figurant parmi les immigrés ou habitant dans des pays dits traditionnels, car beaucoup parmi eux ne font que se comporter selon des mœurs et des traditions qui sont susceptibles d'évoluer. Les chances semblent cependant plus sombres en ce qui concerne les hommes violents dans la population autochtone, puisqu'ils ont souvent derrière eux une longue histoire de violence qui résistera aux tentatives de changement.

Alors que faire ? Au-delà des efforts pour changer les mentalités (dont certaines continuent à légitimer le recours à la violence envers les femmes !), l'on devrait surtout s'atteler à désamorcer les situations conflictuelles, par exemple en facilitant la *séparation* des couples lorsque l'un des partenaires ne souhaite plus demeurer dans la relation. Une fois la séparation acquise, il faudrait se soucier de mieux protéger les femmes de leurs « ex », ces derniers étant manifestement impliqués de manière disproportionnée dans les violences « conjugales ». Il est en effet à craindre que le discours sur la violence « conjugale » ait trop négligé le fait que les crises les plus dangereuses surgissent souvent après la séparation physique des partenaires, et que, de même, les mesures visant à faciliter la poursuite pénale des violences conjugales aient été trop focalisées sur les couples existants.

En somme, il semble urgent de se concentrer sur des variables situationnelles, telles la présence d'armes à feu et la séparation physique des deux époux, plutôt que de spéculer sur le rôle de l'égalité entre hommes et femmes dans la survenue de la violence conjugale. Cette dernière est sans doute un postulat louable et important, mais n'apparaît que faiblement corrélée avec la violence conjugale – à l'instar de la pauvreté ou de l'inégalité de la distribution des richesses qui ne sont que faiblement corrélées avec la criminalité. La pauvreté et l'inégalité mériteraient sans aucun doute d'être combattues en tant que telles, mais non pas en tant que causes d'une criminalité à laquelle elles ne contribuent que faiblement au mieux.

Nous aimerions enfin mettre également en garde contre la tendance tragique qu'il existe à vouloir avant tout chercher les causes « profondes » des

problèmes¹³. Certes, parler d'armes à feu ou de la facilité pratique à obtenir une séparation de couple peut paraître « superficiel », mais cela permet sans doute d'améliorer bien plus rapidement et efficacement la situation des victimes. Nous aimerions ainsi conclure avec un appel à désamorcer les situations dangereuses, plutôt que de vouloir à tout prix améliorer la moralité des êtres humains !

Bibliographie

- Bayala A. (2006). *L'homicide de la femme adulte en Suisse*. Mémoire de diplôme. Ecole des sciences criminelles. Université de Lausanne.
- Bergerioux M. (2006). *La valeur ajoutée de la désagrégation pour les comparaisons transnationales des taux d'homicides*. Mémoire de diplôme. Ecole des sciences criminelles. Université de Lausanne.
- Büler-Pojar, S. & Valek, A. (2006). *'Häusliche Gewalt' gegen Frauen : ein Vergleich zwischen der Schweiz und der Tschechischen Republik*. Séminaire de criminologie. Institut de criminologie. Université de Zürich.
- Bürge N. (2006). *Etude de comparaison entre la violence et le machisme*. Mémoire de diplôme. Ecole des sciences criminelles. Université de Lausanne.
- van Dijk, J. J. M., Mayhew, P. & Killias, M. (1990). *Experiences of crime across the World*. Deventer (NL): Kluwer.
- Farrington D.P. (1994). Childhood, adolescent and adult features of violent males. In L.R. Huesman (Ed.), *Aggressive Behavior: Current Perspectives* (pp. 215-240). New York: Plenum Press.
- Farrington D.P. (1995). The development of offending and anti-social behaviour from childhood: Key findings from the Cambridge Study in Delinquent Development. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 36(6), 929-964.
- Felson M. (1998). *Crime and everyday life. Insights and implications for society* (2^e éd.). Thousand Oaks, CA: Pine Forge.
- Gillioz L., de Puy J., Ducret V. (1997). *Domination et violence envers la femme dans le couple*. Lausanne : Payot.
- Godenzi A. (1993). *Gewalt im sozialen Nahraum*. Bâle et Francfort: Helbling & Lichtenhahn.
- Hemenway, D., Shinoda-Tagawa, T., & Miller, M. (2002). Firearm availability and female homicide victimization rates among 25 populous high-income countries. *Journal of the American Medical Women's Association*, 57(2), 100-104.

¹³ Ironiquement, les lobbies défendant le droit ultra-libéral que tout un chacun possède une arme à feu appellent, à l'instar de certaines féministes, à chercher les « causes profondes » et à abandonner les tentatives (bien plus prometteuses) de modifier certaines situations notoirement dangereuses.

- Hindelang M., Gottfredson M., & Garofalo J. (1978). *Victims of personal crime. An empirical foundation for a theory of personal victimization*. Cambridge, MA : Ballinger.
- Killias, M. (1987). Nouvelles perspectives méthodologiques en matière de sondages de victimisation. L'expérience des enquêtes suisses. *Déviance et société*, 11(3), 311 -330.
- Killias M. (2001). *Précis de criminologie* (2^e éd.) Berne: Stämpfli.
- Killias M., Simonin M., de Puy J. (2005). *Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence Against Women Survey (IVAWS)*. Berne: Stämpfli.
- Killias M., Van Kesteren J., & Rindlisbacher M. (2001). Guns, violent crime and suicide in 21 countries. *Canadian J. of Criminology*, 43(4), 429-448.
- Moffitt, T. E. & Caspi, A. (1999). Findings about partner violence from the Dunedin Multidisciplinary Health and Development Study. *Research in Brief*. NCJ 170018. Washington, DC : National Institute of Justice.
- Mouzos, J., & Makkai, T. (2004). *Women's experiences of male violence. Findings from the Australian component of the International Violence Against Women Survey (IVAWS)*. Canberra : Australia Australian Institute of Criminology.
- Olweus D. (1999). *Violences entre élèves, harcèlements et brutalités*. Paris : ESF.
- Rossel R., Sorenti I. (2006). *La violence conjugale portée à la connaissance de la Police cantonale vaudoise*. Mémoire de diplôme. Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne.
- Salvi C. (2005). *Caractéristiques sociodémographiques des auteurs de violence psychologique au sein du couple*. Mémoire de diplôme. Ecole des sciences criminelles. Université de Lausanne.
- Steiner S. (2004). *Häusliche Gewalt : Erscheinungsformen, Ausmass und polizeiliche Bewältigungsstrategien in der Stadt Zürich 1999-2001*. Zurich: Rüegger (Thèse de l'Université de Lausanne).
- Straus M.A., Gelles R.J., Eds. (1990). *Physical violence in american families. Risk factors and adaptations to violence in 8,145 families*. New Brunswick/London: Transactions.
- Villetaz P., Killias M., & Mangin P. (2003). *Les constellations homicides et suicidaires dans quatre cantons romands*. Institut de criminologie et de droit pénal et Institut universitaire de médecine légale. Université de Lausanne.
- Wetzels P. (1997). *Gewalterfahrungen in der Kindheit, sexueller Missbrauch und körperliche Misshandlung und deren langfristige Konsequenzen*. Baden-Baden: Nomos.